

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1993

30 août 2011

SOMMAIRE

Absolut Investissement, S.à r.l.	95652	Sopasog	95642
Advent Clinic (Luxembourg) S.à r.l.	95652	Sopasog	95638
Advent HT Troplast S.à r.l.	95656	Sotide S.A.	95642
Advent Miro Luxembourg Finance S.à r.l.	95652	SP Assistance S.A.	95643
Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l.	95664	Stafin Investments S.A.	95643
Advent Opera Finance S.à r.l.	95656	Star German Properties S.à r.l.	95643
aeris Private Investments S.A., SICAR ...	95642	Starking S.A.	95644
Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR	95650	Süd-Ost Finanz S.A.	95644
Bluet S.A.	95651	Sunreef Yachts S.A.	95644
Bondi S.A.	95660	Taured S.A.	95646
DHCRE II HoldCo I S.à r.l.	95653	TECH.SE. S.A.	95647
Eric et Laurent Luxembourg S.à r.l.	95656	The historic river S.A.	95645
Graco International Holdings	95630	Timba S.A.	95647
GW Participations S.A.	95657	Titan (Germany) I GP S.à r.l.	95645
Hamburg Trust SICAV-FIS	95645	Titan (Germany) II GP S.à r.l.	95646
ILP II S.C.A., SICAR	95647	Titan (Germany) III GP S.à r.l.	95646
International Paper (Europe) S.à r.l.	95642	Trans Rafael S.à r.l.	95647
JB Boutique S.à r.l.	95648	Trimandre S.à r.l.	95653
Logica Luxembourg S.A.	95652	Twentyfourseven S.à r.l.	95662
Marmarapark S.à r.l.	95643	UBS Third Party Management Company S.A.	95639
Neerveld 101-103 S.à r.l.	95639	Ufilug S.A.	95649
Octans Investments S.à r.l.	95645	Valona Finance S.A. - SPF	95618
Orion Sicav	95644	Vandus	95650
Peria S.A.	95638	Vardanega International S.A.	95650
Sem International S.A.	95649	Velvet JV S.à r.l.	95648
Société Emme.Cl. S.A.	95638	Virelux Inspection Systems S.à r.l.	95649
Société Immobilière Ardennaise	95641	WFC (Lux1) S.à r.l.	95650
Société Immobilière DM S.à r.l.	95646	Yacaranda S.à r.l.	95651
		Yeasty Minds S.A.	95651

Valona Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 21.796.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of August.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held the Extraordinary General Meeting (the "General Meeting") of the shareholders of the company "VALONA FINANCE S.A. - SPF" (the "Company"), a société anonyme, established and having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 21.796, incorporated by a notarial deed dated July 12, 1984, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 243 of September 12, 1984. The Articles of Association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated December 23, 2010, published in the Mémorial, number 1071 of May 20, 2011.

The General Meeting is opened at 11 a.m. and is presided by Mrs Cornelia METTLEN, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the General Meeting Mr Pavel VISOTCHI, residing professionally in Luxembourg.

The General Meeting elects as scrutineer Mr Damien MATTUCCI, residing professionally in Luxembourg.

The board of the General Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is the following:

1. Cancellation of the nominal value of the capital shares;

2. Amendment of the first paragraph of the article 5 of the Company's articles of association to read as follows:

"The corporate capital is set at SIX MILLION POUNDS (6,000,000.-£) represented by THREE HUNDRED THOUSAND (300,000) Shares without par value";

3. Replacement of four (4) old Shares with a par value of five pounds (5.-£) each by one (1) new Share without par value;

4. Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of five million eight hundred thousand pounds (5,800,000.-£) so as to reduce it from its present amount of six million pounds (6,000,000.-£) to an amount of two hundred thousand pounds (200,000.-£) by reduction of the accounting value of all Shares and reimbursement to the shareholders, proportionally to their holding in the Company;

5. Amendment of the first paragraph of the article 5 of the Company's articles of association;

6. Amendment of the article 5 of the Company's articles of association by deletion of paragraphs 2 to 4 relating to the authorized capital;

7. Reduction of the legal reserve to an amount equal to 10% of the new corporate capital, being twenty thousand pounds (20,000.-£), by setting the surplus aside to a free reserve;

8. Approval of the restated articles of association;

9. Any other business.

II. The present General Meeting was convened by notices containing the agenda published in the Mémorial C number 1633 of July 21, 2011 and number 1796 of August 6, 2011, "Lëtzebuerger Journal" (Luxembourg) and "Luxemburger Wort" (Luxembourg) on July 21, 2011 and on August 6, 2011.

The justifying publications are deposited with the board of the General Meeting.

III. The shareholders present or represented, their proxies and the number of Shares held by each one of them are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. As it appears from the attendance list, from the total of one million two hundred thousand (1,200,000) Shares representing the whole corporate capital, four (4) Shares are represented at the present General Meeting.

V. A first General Meeting with the same agenda, held by the present notary on July 20, 2011, was not able to validly deliberate on the items on the agenda, as the requested proportion of the capital was not reached.

In accordance with the article 67-1 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, this General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

The Chairman has commented on the items on the agenda and the shareholders have approved the following resolutions with more than two-thirds of the votes as mentioned on the attendance list:

First resolution

The General Meeting resolves to cancel the nominal value of the capital shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to exchange the one million two hundred thousand (1,200,000) existing shares without indication of a par value against three hundred thousand (300,000) new shares without indication of a par value.

The extraordinary general meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

As a consequence, the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). «The corporate capital is set at SIX MILLION POUNDS STERLING (6,000,000.-£) consisting of THREE HUNDRED THOUSAND (300,000) Shares without indication of a par value.»

Third resolution

The General Meeting resolves to decrease the corporate capital of the Company by an amount of five million eight hundred thousand pounds sterling (5,800,000.-£) so as to reduce it from its current amount of six million pounds sterling (6,000,000.-£) to an amount of two hundred thousand pounds sterling (200,000.-£) by reduction of the accounting value of all shares and reimbursement to the shareholders, proportionally to their holding in the Company.

All powers are given to the Board of Directors in order to realize the reimbursement in accordance with the provisions of the article 69 (2) of the Law on Commercial Companies, as amended.

Fourth resolution

As a consequence of such decrease of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation is amended, which henceforth will be read as follows:

«The corporate capital is set at TWO HUNDRED THOUSAND POUNDS STERLING (200,000.-£) consisting of THREE HUNDRED THOUSAND (300,000) Shares without indication of a par value.»

Fifth resolution

The General Meeting resolves to amend article 5 of the Company's articles of association by deletion of paragraphs 2 to 4 relating to the authorized capital.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to reduce the legal reserve of the Company by an amount of three hundred twelve thousand eight hundred and six pounds sterling forty-three pence (312,806.43.-£) so as to reduce it from its current amount of three hundred thirty-two thousand eight hundred and six pounds sterling forty-three pence (332,806.43 £) to an amount equal to 10% of the new corporate capital, being twenty thousand pounds sterling (20,000.-£), by setting the surplus of three hundred twelve thousand eight hundred and six pounds sterling forty-three pence (312,806.43.-£) aside to a free reserve.

Seventh resolution

The General Meeting resolves to approve the restated articles of association, which will read as follows:

« **Art. 1.** There exists among the subscribers and all whose may become owners of the shares hereafter created ("the Shares"), a Luxembourg société anonyme which will be governed by the law of 11 May 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" (Family wealth management company) is formed under the name of "VALONA FINANCE S.A. - SPF".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

Branches or other offices may be established either in Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors (the "Board").

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Corporation.

Art. 3. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity.

Financial assets according to the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the law of 11th May 2007 on Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial (the “SPF Law”).

Art. 4. The Corporation is established for an unlimited duration. It may be liquidated by a decision of the shareholders as for amendment of these Articles.

Art. 5. The corporate capital is set at TWO HUNDRED THOUSAND POUNDS STERLING (200,000.-£) consisting of THREE HUNDRED THOUSAND (300,000) Shares without indication of a par value.

Art. 6. The Shares will be either in the form of registered Shares or in the form of bearer Shares, at the option of shareholders.

The Corporation may also issue multiple Share certificates.

Art. 7. The company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the company. However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the company.

The directors shall be elected by the meeting of shareholders which shall determine their number. They shall be elected for a maximum period of six years and may be removed at any time with or without cause. They shall be reeligible.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may meet and elect, by majority vote, a director to fill such a vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 8. The Board shall choose from among its members a chairman.

The Board shall meet upon call by the chairman. A meeting of the Board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the general meeting or the Board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Board shall be given to all directors at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in written or by cable or telegram or telex of each director. No separate notice shall be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable or telegram or telex another director as his proxy.

The Board can deliberate or act validly only if at least two directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at meeting of the Board which was duly convened and held.

Such a decision can be documented by several separate instruments having the same content, each one signed by one or more directors.

Art. 9. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or by any two directors.

Art. 10. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Corporation’s object. All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board may declare interim dividends in accordance with applicable law.

The Board may delegate the daily management of the Corporation and the representation of the Corporation within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agent chosen by it.

Art. 11. The company will be bound by the joint signature of two (2) directors or by the sole signature of the sole director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors within the limits of his powers.

Art. 12. The supervision of the operations of the Corporation is entrusted to one or more auditors who need to be shareholders.

Art. 13. The auditors shall be elected by the shareholders' meeting for a maximum period of six years and they shall be reeligible.

Art. 14. The shareholders' meeting, regularly constituted, shall represent the entire body of shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 15. The annual meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the principal office of the Corporation or such other place as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of May of each year, at eleven o'clock. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Shareholders' meetings, including the statutory annual meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board, which shall be final, circumstances of force majeure so require.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Art. 16. Shareholders shall meet upon call by the Board or the auditor or auditors made in the forms provided for by law.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 17. Except in the case of amendment of the Articles of Incorporation, the decisions shall be taken irrespectively of the number of Shares represented, by a simple majority.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or by any two directors.

Art. 18. The accounting year of the Corporation shall begin from 1st January to 31st December, of the same year.

Art. 19. From the annual net profits of the Corporation five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent of the value capital of the Corporation.

The general meeting may decide to attribute the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, or to carry it forward to the next following accounting year, or to distribute it to its shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who may be physical persons or legal entities appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August, 1915 concerning commercial companies, as amended, and the Law of 11 May 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" (Family wealth management company).

Suit la traduction française du texte qui précède:

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et tous celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées (les «Actions»), il est formé par les présentes une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme dénommée «VALONA FINANCE S.A. - SPF».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le Conseil d'Administration (le «Conseil») pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les Actions et les autres titres assimilables à des Actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des Actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par une décision des actionnaires prise comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE LIVRES STERLING (200.000,-£) représenté par TROIS CENT MILLE (300.000) Actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société peut également créer des certificats d'Actions multiples.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre. Ils sont élus pour une durée de six ans au plus et peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans cause. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'élire, à la majorité des voix, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil choisit parmi ses membres un Président.

Le Conseil se réunit sur la convocation du Président et chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du Conseil mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil désignera à la majorité un autre administrateur pour présider des réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme ou par télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux administrateurs sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signé chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le Président du Conseil et par un administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président du Conseil ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil peut déclarer des dividendes intérimaires dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société ainsi qu'à la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être associés, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 12. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Art. 13. Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée maximum de six ans et ils seront rééligibles.

Art. 14. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi au mois de mai de chaque année, à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales des actionnaires y compris l'assemblée générale annuelle ordinaire pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil.

Chaque Action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 16. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 17. Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'Actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil ou par deux administrateurs.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale peut décider d'attribuer la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de prévision, ou de le reporter à nouveau, ou de le distribuer aux actionnaires.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personne physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à la Loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, signed together with the notary the present deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «VALONA FINANCE S.A.-SPF» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21.796, constituée suivant acte notarié en date du 12 juillet 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 243 du 12 septembre 1984. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 1071 du 20 mai 2011.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Cornelia METTLEN, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pavel VISOTCHI, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

1. Annulation de la valeur nominale des Actions.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à SIX MILLIONS LIVRES STERLING (6.000.000,-£) représenté par TROIS CENT MILLE (300.000) Actions sans valeur nominale.»

3. Substitution de quatre (4) anciennes Actions d'une valeur nominale de cinq livres sterling (5,-£) chacune par une (1) nouvelle Action sans valeur nominale.

4. Réduction du capital social de la société par cinq millions huit cent mille livres sterling (5.800.000,-£) pour le ramener de son montant actuel de six millions livres sterling (6.000.000,-£) à deux cent mille livres sterling (200.000,-£) par la diminution de la valeur comptable de toutes les Actions et remboursement aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans la société.

5. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société par la suppression des paragraphes 2 à 4 relatifs au capital autorisé.

7. Réduction de la réserve légale à la valeur de 10% du nouveau capital social, soit vingt mille livres sterling (20.000,-£), par la mise du surplus de côté dans une réserve libre.

8. Approbation des statuts coordonnés de la société.

9. Divers.

II. La présente Assemblée Générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour insérés dans le Mémorial numéro 1633 du 21 juillet 2011 and numéro 1796 du 6 août 2011, le «Lëtzebuurger Journal» (Luxembourg) et le «Luxemburger Wort» (Luxembourg) du 21 juillet et du 6 août 2011.

Les justificatifs de ces publications sont déposés auprès du bureau de l'Assemblée Générale.

III. Les actionnaires présents ou représentés, leurs mandataires et le nombre d'Actions détenu par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. Il résulte de la liste de présence, que sur un total d'un million deux cent mille (1.200.000) Actions représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) Actions sont représentées à la présente Assemblée Générale.

V.- Une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue devant le notaire instrumentant en date du 20 juillet 2011, n'a pu délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, pour défaut de quorum de présence.

En conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Président de l'assemblée a commenté les points proposés se trouvant à l'ordre du jour et les actionnaires ont approuvé les résolutions suivantes à plus de deux tiers (2/3) des voix, comme le montre la liste de présence:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'échanger les un million deux cent mille (1.200.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale de la Société contre trois cent mille (300.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

En conséquence de cette résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dès lors la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à SIX MILLIONS DE LIVRES STERLING (6.000.000,-£) représenté par TROIS CENT MILLE (300.000) Actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq millions huit cent mille livres sterling (5.800.000,-£) pour le ramener de son montant actuel de six millions de livres sterling (6.000.000,-£) à deux cent mille livres sterling (200.000,-£) par diminution de la valeur comptable de toutes les actions et remboursement aux actionnaires existants de la Société, proportionnellement à leur participation actuelle dans ladite Société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dès lors la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE LIVRES STERLING (200.000,-£) représenté par TROIS CENT MILLE (300.000) Actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts par l'annulation des paragraphes 2 à 4 relatifs au capital autorisé.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire la réserve légale de la Société à concurrence d'un montant de trois cent douze mille huit cent six livres sterling quarante-trois pence (312.806,43 £) pour la réduire de son montant actuel de trois trente-deux mille huit cent six livres sterling quarante-trois pence (332.806,43 £) à un montant égal à 10% du nouveau capital social, soit vingt mille livres sterling (20.000,-£) par transfert du surplus de trois cent douze mille huit cent six livres sterling quarante-trois pence (312.806,43 £) vers un compte de réserve disponible.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver les statuts coordonnés qui ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 1.** There exists among the subscribers and all whose may become owners of the shares hereafter created ("the Shares"), a Luxembourg société anonyme which will be governed by the law of 11 May 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" (Family wealth management company) is formed under the name of "VALONA FINANCE S.A. - SPF".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

Branches or other offices may be established either in Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors (the "Board").

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Corporation.

Art. 3. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity.

Financial assets according to the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right

concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the law of 11th May 2007 on Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial (the “SPF Law”).

Art. 4. The Corporation is established for an unlimited duration. It may be liquidated by a decision of the shareholders as for amendment of these Articles.

Art. 5. The corporate capital is set at TWO HUNDRED THOUSAND POUNDS STERLING (200,000.-£) consisting of THREE HUNDRED THOUSAND (300,000) Shares without indication of a par value.

Art. 6. The Shares will be either in the form of registered Shares or in the form of bearer Shares, at the option of shareholders.

The Corporation may also issue multiple Share certificates.

Art. 7. The company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the company. However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the company.

The directors shall be elected by the meeting of shareholders which shall determine their number. They shall be elected for a maximum period of six years and may be removed at any time with or without cause. They shall be reeligible.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may meet and elect, by majority vote, a director to fill such a vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 8. The Board shall choose from among its members a chairman.

The Board shall meet upon call by the chairman. A meeting of the Board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the general meeting or the Board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Board shall be given to all directors at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in written or by cable or telegram or telex of each director. No separate notice shall be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable or telegram or telex another director as his proxy.

The Board can deliberate or act validly only if at least two directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at meeting of the Board which was duly convened and held.

Such a decision can be documented by several separate instruments having the same content, each one signed by one or more directors.

Art. 9. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or by any two directors.

Art. 10. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Corporation’s object. All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board may declare interim dividends in accordance with applicable law.

The Board may delegate the daily management of the Corporation and the representation of the Corporation within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers pr proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agent chosen by it.

Art. 11. The company will be bound by the joint signature of two (2) directors or by the sole signature of the sole director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors within the limits of his powers.

Art. 12. The supervision of the operations of the Corporation is entrusted to one or more auditors who need to be shareholders.

Art. 13. The auditors shall be elected by the shareholders' meeting for a maximum period of six years and they shall be reeligible.

Art. 14. The shareholders' meeting, regularly constituted, shall represent the entire body of shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 15. The annual meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the principal office of the Corporation or such other place as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of May of each year, at eleven o'clock. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Shareholders' meetings, including the statutory annual meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board, which shall be final, circumstances of force majeure so require.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Art. 16. Shareholders shall meet upon call by the Board or the auditor or auditors made in the forms provided for by law.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 17. Except in the case of amendment of the Articles of Incorporation, the decisions shall be taken irrespectively of the number of Shares represented, by a simple majority.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or by any two directors.

Art. 18. The accounting year of the Corporation shall begin from 1st January to 31st December, of the same year.

Art. 19. From the annual net profits of the Corporation five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent of the value capital of the Corporation.

The general meeting may decide to attribute the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, or to carry it forward to the next following accounting year, or to distribute it to its shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who may be physical persons or legal entities appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August, 1915 concerning commercial companies, as amended, and the Law of 11 May 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" (Family wealth management company).

Suit la traduction française du texte qui précède:

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et tous celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées (les «Actions»), il est formé par les présentes une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme dénommée «VALONA FINANCE S.A.-SPF».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le Conseil d'Administration (le "Conseil") pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les Actions et les autres titres assimilables à des

Actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des Actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par une décision des actionnaires prise comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE LIVRES STERLING (200.000,-£) représenté par TROIS CENT MILLE (300.000) Actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société peut également créer des certificats d'Actions multiples.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre. Ils sont élus pour une durée de six ans au plus et peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans cause. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'élire, à la majorité des voix, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil choisit parmi ses membres un Président.

Le Conseil se réunit sur la convocation du Président et chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du Conseil mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil désignera à la majorité un autre administrateur pour présider des réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme ou par télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux administrateurs sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signé chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le Président du Conseil et par un administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président du Conseil ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil peut déclarer des dividendes intérimaires dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société ainsi qu'à la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être associés, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 12. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Art. 13. Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée maximum de six ans et ils seront rééligibles.

Art. 14. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi au mois de mai de chaque année, à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales des actionnaires y compris l'assemblée générale annuelle ordinaire pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil.

Chaque Action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 16. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 17. Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'Actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil ou par deux administrateurs.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale peut décider d'attribuer la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de prévision, ou de le reporter à nouveau, ou de le distribuer aux actionnaires.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personne physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à la Loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. METTLEN, P. VISOTCHI, D. MATTUCCI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 août 2011. Relation: EAC/2011/11386. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011120722/645.

(110138516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Graco International Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.470.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 30th day of May.

Before the undersigned Maître Hellinckx, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Graco Global Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, with a share capital of USD 20 000, and in the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register),

Here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

2. Name. The Company's name is "Graco International Holdings".

3. Purpose. The Company's purpose is to invest, to acquire shares and to take interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities; to acquire through investments, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, licences or other property as the Company shall deem fit; and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of such investments, interests or acquisitions, in whole or in part, on such conditions as the Company thinks fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions; grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, or advance, or grant in favour of any third parties any security or guarantee to secure the obligations of such a company or entity, and borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is related, directly or indirectly, to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Registered office. The registered office of the Company is in the city of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or, if there is more than one manager, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

The Company may have other offices and branch offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Section II - Capital - Shares

6. Capital. The Company's share capital is set at CHF 17,000 (seventeen thousand Swiss francs) divided into 17,000 (seventeen thousand) shares with a nominal value of CHF 1 (one Swiss franc) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital.

7. Voting rights. Each share has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

8. Indivisibility of shares. As far as the Company is concerned, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share.

9. Transfer of shares. The shares are freely transferable between existing shareholders of the Company or when the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the law of the 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Section III - Managers

11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one or more managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs to be a shareholder of the Company. A manager shall be appointed by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company. The remuneration from time to time, if any, of the manager or managers shall be determined in the same manner.

A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders, are deemed to be held by the sole manager or the board of managers, as the case might be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or, if there is more than one manager, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case might be, may delegate power for one or more specific tasks to one or more ad hoc agents who need not be shareholders or managers of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers, remuneration (if any), duration of appointment and any other relevant conditions of appointment of the agents of the Company from time to time.

13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also appoint a minutes secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed at the meeting, and the time and place of the meeting, shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for the meeting, except when waived by the agreement of all the managers, or where all the managers are present or represented at the meeting in any event.

Any manager may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax) another manager to act as his proxy at any meeting of the board of managers. A manager may represent more than one other manager in this way.

Any or all of the managers may participate in a meeting of the board of managers by telephone, videoconference, or any other suitable method of telecommunication, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to participation in person.

A meeting of the board of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present (in person, by proxy or by an alternative method as described above) at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all of the managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Notes of the deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies of or extracts from such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a manager of the Company.

Section IV - Shareholders

15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in the case of day-to-day procedures under normal operating conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in minutes or prepared in writing.

16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case might be; or failing that by the statutory auditor or the supervisory board (if it exists); or failing that by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the time and place of the meeting shall be sent to each shareholder at least eight days in advance of the time set for the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax or email) another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of general meetings of the shareholders are validly approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

If, at a general meeting, there is not a quorum of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, then the meeting shall be adjourned and notice of the new date and time of the adjourned meeting shall be given to the shareholders by registered letter. Resolutions will be validly approved at this second meeting if approved by shareholders together holding a majority of the total share capital represented at the meeting, irrespective of the amount of the total share capital represented at the meeting.

Notwithstanding the above, resolutions to amend the Articles shall only be approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing a majority of the shareholders (in terms of the absolute number of shareholders) and holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

The holding of shareholders meetings is not compulsory provided that the number of shareholders does not exceed twenty-five. In the absence of meetings, shareholders' resolutions may be validly approved in writing, with the same majorities required as for general meetings, provided that each shareholder receives by any form of written communication (such as letter, fax or email) prior to his written vote, the complete text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

18. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case might be, shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders for approval.

19. Profits. Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions, as such account is approved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or if there is more than one shareholder, by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares held by the shareholders, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

20. Interim dividends. Notwithstanding the above, the sole manager or the board of managers, as the case might be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case might be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year the annual accounts of which have been approved, increased by carried-forward profits and distributable reserves, but decreased by carried-forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No statutory auditor needs to be a shareholder of the Company.

A statutory auditor shall be appointed by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his appointment. However, his appointment may be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of “the law of the 19th December 2002 concerning the register of trade and companies as well as the accountancy and annual accounts of undertakings” are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d’entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Section VI - Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing a majority of the shareholders (in terms of the absolute number of shareholders) and holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing more than fifty percent of the share capital of the Company. The sole shareholder or the resolution (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

All the 17,000 (seventeen thousand) shares, representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Graco Global Holdings, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of CHF 17,000 (seventeen thousand Swiss francs) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. Carrie Daniel Russell, born on the 24th September 1976 in Minnesota, the United States of America, residing at 2045 Loren Road, Roseville, MN 55113, United States of America;

- Karen Park Gallivan, born on the 28th March 1956 in Nebraska, the United States of America, residing at 4926 Interlachen Court, Edina, MN 55436, United States of America; and

- Simon Jan Wijbren Paulis, born on the 9th December 1947 in Amsterdam, the Netherlands, residing at Grasheideweg 37, 2223 Heist-op-den-Berg, Belgium;

are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration; and

- Hille-Paul Schut, born on the 29th September 1977 in 's-Gravenhage, the António João Gil Pires, born on the 30th November 1969 in Luxembourg, Netherlands, residing professionally at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- the Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration.

2. The registered office of the Company shall be established at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above party appearing by power of attorney, this deed is worded in English followed by a French version. Also at the request of the above party, in the event of discrepancies between the English text and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, the said person signed with us, the Notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de mai.

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Graco Global Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Section I - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

1. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Graco International Holdings».

3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions financières et ainsi accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toutes actions et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Section II - Capital - Parts sociales

6. Capital. Le capital social est fixé à 17.000 CHF (dix-sept mille francs suisse) divisé en 17.000 (dix-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 CHF (un franc suisse) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Section III - Gérance

11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associés ou gérants de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, et l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins vingt-quatre heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par tout moyen de communication écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Section IV - Associés

15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins huit jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts doivent être adoptées par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq. En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication écrit, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de avril ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Section V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels qui seront soumis à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à tous les associés pour approbation.

19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par tous les associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution si cette réserve venait à être entamée.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social, sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Section VI - Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote favorable de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins cinquante pour cent du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 17.000 (dix-sept mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Graco Global Holdings, susnommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 17.000 CHF (dix-sept mille francs suisse) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. - Carrie Daniel Russell, née le 24 septembre 1976, dans l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, et résidant professionnellement au 2045 Loren Road, Roseville, MN 55113, Etats-Unis d'Amérique;

- Karen Park Gallivan, née le 28 mars 1956, dans l'Etat du Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, et résidant professionnellement au 4926 Interlachen Court, Edina, MN 55436, Etats-Unis d'Amérique; et

- Simon Jan Wijbren Paulis, né le 9 décembre 1947, à Amsterdam, Pays-Bas et résidant professionnellement au 37 Grasheideweg, 2223 Heist-op-den-Berg, Belgique;

sont nommés gérants de type A de la Société pour une période indéterminée.

- Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977, à la Haye, Pays-Bas et résidant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- António João Gil Pires, né le 30 novembre 1969, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et résidant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

sont nommés gérants de type B de la Société pour une période indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparaissent en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26437 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083832/435.

(110094191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Société Emme.CI. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011093839/13.

(110106043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Peria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 20.360.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «PERIA S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2011. Relation: EAC/2011/8444.

- que la société «PERIA S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 20 360,

constituée suivant acte notarié du 06 avril 1983 et publié au Mémorial C numéro 121 du 09 mai 1983; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 30 juin 2009 et publié au Mémorial C numéro 1546 du 11 août 2009

se trouve à partir de la date du 27 juin 2011 définitivement liquidée, l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 novembre 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097056/26.

(110109886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Sopasog, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.790.

Le siège social du commissaire est désormais le suivant:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011093842/11.

(110105943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

UBS Third Party Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.991.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 11 juillet 2011

- Sont réélus au Conseil d'Administration:

* M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

* M. André Valente, président et membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Brunniggässlein 12, CH-4052 Bâle, Suisse.

* M. Court Taylour, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

- Est élu au Conseil d'Administration:

* M. David Lahr, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- Mandat non renouvelé:

* M. Gilbert Schintgen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Pour UBS THIRD PARTY MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011097308/26.

(110109293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Neerveld 101-103 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.778.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of June

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

M&G European Property Holding Company S.à r.l., a Luxembourg company, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 92.191, hereby represented by Mr. Laurent Clairet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 6 June 2011, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole partner (the "Sole Partner") of "Neerveld 101-103 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-123.778, incorporated by deed acted on the 18th day of December 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 453 of March 26, 2007 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company were last amended by a deed of Maître Joëlle Baden, notary, on 30 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2482 of 2 November 2007.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the purpose of the Company in order to reflect the intended activities of the Company;

4. Amendment of Article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the Sole Partner decides what follows:

First resolution

The Sole Partner resolves to amend the corporate purpose of the Company in order to reflect more fully the activities to be undertaken or to be undertaken by the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner resolves to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in real estate companies and any other form of real estate investment, including the purchase, sale, exchange, subscription or the transfer of securities of any kind (holding of direct or indirect participations in real estate companies and any other form of real estate investment) and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest or divest in real estate property, either by means of purchase or exchange, and the administration, development and management of real estate property and carry out any operation relating directly or indirectly thereto.

The Company may guarantee, borrow in any form, grant loans or otherwise assist in the financing of the group directly or indirectly.

The Company may act as a general member with unlimited liability and a limited member with limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to accomplish its purpose or matters which are related directly or indirectly to its purpose.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the German version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundelf, den siebten Juni.

vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

M&G European Property Holding Company S.à r.l. eine luxemburgische Gesellschaft mit Sitz 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, eingetragen im Gesellschafts-und Handelsregister Luxemburg R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 92.191 (hiernach der „alleinige Gesellschafter“), hier vertreten durch Herrn Laurent Clairet, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg durch eine Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 6. Juni 2011, die gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigefügt wird, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Solche erschienene Partei, vertreten wie oben erklärt handelt in ihrer Kapazität als einziger Partner (der „Einziger Partner“) der "Neervled 101-103 S.à r.l.", société à responsabilité limitée (hiernach die „Gesellschaft“), mit Sitz 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, eingetragen im Gesellschafts-und Handelsregister Luxemburg R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 123778, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 18. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial unter C-Nr 453 vom 26. März 2007. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäss Urkunde der Notarin Joëlle Baden, vom 30. August 2007, veröffentlicht im Mémorial C – Nr 2482 vom 2. November 2007.

Der Erschienene hat den unterzeichneten Notar ersucht folgende Tagesordnung festzuhalten:

Tagesordnung

- 1.- Abänderung des Gesellschaftszweckes um die vorgesehenen Aktivitäten der Gesellschaft wiederzugeben.
- 2.- Entsprechende Abänderung von Artikel 2 der Satzung.

Sodann faßt der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung des Gesellschaftszweckes um die vorgesehenen Aktivitäten der Gesellschaft genauer aufzuführen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, beschliesst der alleinige Gesellschafter Artikel zwei der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 2.** Der Gesellschaftszweck besteht in der direkten oder indirekten Beteiligung, unabhängig von deren Form, an Grundstücksgesellschaften und jeder anderen Form von Anlagen in Grundstücken, einschließlich des Kaufs, Verkaufs, Austausches, der Zeichnung oder Übertragung von Wertpapieren jedweder Art (der direkten oder indirekten Beteiligung an Grundstücksgesellschaften und jeder anderen Form von Anlagen in Grundstücken) und der Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihres Grundstücksportfolios.

Der Gesellschaftszweck besteht ferner darin, in Grundstücke zu investieren oder solche Anlagen abzustoßen, entweder durch Erwerb oder durch Austausch, sowie in der Verwaltung, Entwicklung und Bewirtschaftung der Grundstücke und darin, jedwede Maßnahme, die direkt oder indirekt damit verbunden ist, auszuführen.

Die Gesellschaft kann Garantien übernehmen, jedwede Form von Krediten aufnehmen, Kredite gewähren oder auf sonstige Weise die Finanzierung der Gruppe direkt oder indirekt unterstützen.

Die Gesellschaft kann als Komplementär mit unbeschränkter Haftung sowie als Kommanditist mit beschränkter Haftung für alle Schulden und Verpflichtungen von Partnerschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen fungieren.

Die Gesellschaft kann, sowohl für eigene Rechnung als auch für Rechnung Dritter, sämtliche Maßnahmen ausführen, die hilfreich oder zur Erfüllung ihres Zwecks notwendig sind, oder Angelegenheiten, die direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen.“

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der gegenwärtigen Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.200.-.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Partei, diese Urkunde auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Auf Anfrage der gleichen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. CLAIRET und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27417. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 28. Juni 2011.

Référence de publication: 2011089900/118.

(110101417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Société Immobilière Ardennaise, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.256.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093840/10.

(110106418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Sopasog, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093843/10.

(110105944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Sotide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 96.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093844/9.

(110105951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

International Paper (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 150.502.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

International Paper (Europe) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011093955/15.

(110105003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

aeris Private Investments S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 122.562.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04. Juli 2011.

Für die aeris Private Investments S.A., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhauser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2011093997/16.

(110106238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Marmarapark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 71.500,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.873.

Aufgrund der Übertragung der Gesellschaftsanteile von Marmarapark GmbH & Co. KG auf jeweils Dirk Ippen, Arngolt Bekker, Valeria Bekker und CMR Beteiligungs GmbH vom 24. Juni 2011 werden insgesamt 130 Gesellschaftsanteile wie folgt gehalten:

- Dirk Ippen, Paul-Heyse-Straße 2-4, D-80336 München, 30 Gesellschaftsanteile
 - Arngolt Bekker, Rickmersstraße 25A, D-28355 Bremen, 20 Gesellschaftsanteile
 - Valeria Bekker, Rickmersstraße 25A, D-28355 Bremen, 20 Gesellschaftsanteile
 - CMR Beteiligungs GmbH, Admiralitätsstraße 10, D-20459 Hamburg, 15 Gesellschaftsanteile
 - Marmarapark GmbH & Co. KG, Mainzer Landstraße 178-190, D-63327 Frankfurt am Main, 45 Anteile
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marmarapark S.à r.l.

Marcus Dijkerman / Martinus Weijermans

Geschäftsführer A / Geschäftsführer A

Référence de publication: 2011095080/20.

(110107140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

SP Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 147.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093845/10.

(110106014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Stafin Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011093846/13.

(110105863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Star German Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093847/11.

(110106081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Orion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.862.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 juin 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Mesdames Evelyne Cadillon et Barbara Nicolas ainsi que Messieurs Rémi Leroy Beaulieu, Jean-Michel Gelhay et Régis Léoni, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

2. de réélire KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Pour ORION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011095100/20.

(110106862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Sunreef Yachts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 90.740.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093850/9.

(110105805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Starking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 103.805.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093848/10.

(110105821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Süd-Ost Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.984.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011093852/13.

(110106204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Hamburg Trust SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 152.773.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung

Die am 15. Juni 2011 in Luxemburg stattfand:

Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Audit S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Hamburg Trust SICAV - FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Hamburg Trust SICAV - FIS für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Juli 2011.

Für Hamburg Trust SICAV - FIS
Die Zentralverwaltungsstelle
Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.
Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2011094082/19.

(110105831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Octans Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.245.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 1^{er} juillet 2011.

OCTANS INVESTMENTS S.À R.L.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011093973/15.

(110105000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

The historic river S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 145.710.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093854/10.

(110105707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Titan (Germany) I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.359.

—
Les comptes annuels pour la période du 3 septembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011093855/12.

(110106092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Société Immobilière DM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 135.787.

EXTRAIT

Il résulte de la cession des parts du 15 juin 2011 que la répartition des parts sociales de la société est désormais la suivante:

La société anonyme NEW SOUTH S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 80372,

détient

l'intégralité des parts sociales, à savoir 930 (neuf cent trente) parts sociales de la société immobilière DM SARL, dont le siège social est à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, constituée par acte du notaire Marc LECUIT, de résidence à Mersch, dont le registre du commerce est le B.135.787,

À Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Société immobilière DM SARL

Signature

Référence de publication: 2011095120/20.

(110107126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Titan (Germany) II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.361.

Les comptes annuels pour la période du 3 septembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011093856/12.

(110106091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Titan (Germany) III GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.360.

Les comptes annuels pour la période du 3 septembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011093857/12.

(110106093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Taured S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 18, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 138.731.

Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010

Ce bilan remplace le bilan antérieur déposé au Registre de Commerce le 11.05.2011 référence (L110072586)

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093861/11.

(110106143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

ILP II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 123.060.

—
Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juin 2011

4^{ème} Résolution:

G.

Le mandat du Réviseur d'entreprises étant arrivé à l'échéance, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Réviseur d'entreprises de la société Deloitte S.A. avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67.895 pour une période allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année prochaine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour ILP II S.C.A., SICAR

Signatures

Référence de publication: 2011094094/19.

(110105799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

TECH.SE. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 71.932.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093865/9.

(110105949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Timba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 72.993.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093867/10.

(110105822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Trans Rafael S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 36, rue Stalingrad.
R.C.S. Luxembourg B 95.541.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 07 juin 2011, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

1. accepte la démission avec effet au 30 juin 2011 du gérant technique, Mme SIMOES VARELA Paula Maria, préqualifié, demeurant à L-4684 DIFFERDANGE, 2a, rue Batty Weber
2. décide de nommer avec effet au 1^{er} juillet 2011 comme gérant technique M. ALVES BERNARDO Carlos Manuel, préqualifié, demeurant à L-4326 ESCH/ALZETTE, 71, rue Clair-Chêne

Esch/Alzette, le 07 juin 2011.

Signatures

Les gérants

Référence de publication: 2011093869/17.

(110106310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Velvet JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.767.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert daté du 5 juillet 2011, que l'associé de la Société, MBERP (Luxembourg) 5 S.à r.l., a transféré une part sociale de catégorie A qu'il détenait dans la Société, à MBERP (Luxembourg) 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.786.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011093883/18.

(110105773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

JB Boutique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 2, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 61.611.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gilles RECKERT, fonctionnaire, demeurant à L-5870 Alzingen, 39, rue de Syren, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

2. Madame Corinne RECKERT, fonctionnaire, demeurant à L-8049 Strassen, 5, rue Marie Curie,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 juin 2011,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Lesquels comparants, présent ou représentée comme ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée JB Boutique S.à r.l. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 2, rue des Capucins, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro B 61.611, a été constituée en date du 13 novembre 1997, suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 95 du 13 février 1998;

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représentée par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérée;

- que les associés sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société;

- que les associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, les associés, présent et représentée comme dit ci-avant, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que les associés déclarent reprendre tout le passif et l'actif de la société et ils déclarent encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés, ils assument irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel;

- que l'actif restant sera réparti aux associés au prorata de leur participation;

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée à la gérante unique pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-8151 Bridel, 18, rue de Schoenfels;

- que toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement aux associés ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. RECKERT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2011. Relation: LAC/2011/29828. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096134/50.

(110109523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Ufilug S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093871/9.

(110105976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Virelux Inspection Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 126, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.209.

Il résulte d'une décision extraordinaire du 30 mai 2011 que les parts sociales sont réparties comme suit:

Reichert Technology Partners S.à.r.l.

126, avenue Grande-Duchesse Charlotte

L-4531 Differdange 65 parts

Visuol Technologies S.A.

4, Angle des rues F. Simon et J. Burger

C La Tannerie

F-75070 Saint Julien les Metz 60 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011093884/18.

(110105636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Sem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011098719/27.

(110112188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Vandus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 131.119.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093886/10.

(110106103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Vardanega International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093887/9.

(110105948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

WFC (Lux1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 681.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.876.

Les comptes annuels pour la période du 7 octobre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011093891/12.

(110106097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.375.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 04. Juli 2011.

Für die Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhauser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2011094000/16.

(110106237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Yacaranda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, Moulin de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 95.744.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093893/10.

(110105986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Bluet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 72.449.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 juin 2011 que:

- Maître Charles DURO, avocat, Maître Marianne GOEBEL avocat et Maître Karine MASTINU avocat, demeurant tous trois à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société, leurs mandats étant venus à expiration.

- la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été réélue aux fonctions de commissaire de comptes de la société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011095188/20.

(110108537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Yeasty Minds S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 58.232.

Résolutions prises par le conseil d'administration du 1^{er} avril 2011

1. Démission de l'administrateur-délégué actuel

Mademoiselle Laurie TIVOLLIER

2. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué,

- Isabelle VIGIE-HELL

née le 21 juillet 1963 à Toulon (F)

Demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093894/17.

(110106184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Advent Miro Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.148.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011093928/14.

(110105141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Logica Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.477.800,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 35.212.

En date du 6 mai 2011, le Conseil d'administration de la Société a pris des résolutions portant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010, dont la résolution suivante:

Le Conseil décide de nommer en qualité de réviseur d'entreprises, la société AUDIT & COMPLIANCE, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115834, au capital de 100.000 €, dont le siège social se trouve sis 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, pour une durée d'une année qui expirera à la prochaine Réunion du Conseil devant examiner et arrêter les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

A Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Sébastien GENESCA / Gabriel THIERCELIN

Administrateurs

Managing Director / -

Référence de publication: 2011094118/19.

(110105905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Absolut Investissement, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.851.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/6/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093932/10.

(110105032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Advent Clinic (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 244.540,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.995.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 May 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011093933/14.

(110105143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Trimandre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.716.

Rectificatif de la publication enregistrée et déposée au registre de commerce et des sociétés en date du 28 juin 2011 sous la référence L110099306.07

Il résulte de l'Assemblée Générale de la Société, tenue en date du 7 juin 2011 qu'il y a eu un changement de gérants. Cependant une erreur s'est glissée dans l'orthographe du nom du nouveau gérant, qui doit s'écrire Prime Directors Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Trimandre S.à r.l.

Représentée par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2011093989/18.

(110104625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 404.775,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.169.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

DHCRE II LLC, a company incorporated under the laws of the state of Delaware, United States, having its registered office at c/o RL&F Service Corp., One Rodney Square, 10th Floor, Tenth and King Streets, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4 July 2011 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of and holding all the (a) eight hundred (800) Class A Shares, (b) forty (40) Class B Shares, (c) eight hundred (800) Class C1 Shares, (d) eight hundred (800) Class C2 Shares, (e) eight hundred (800) Class C3 Shares, (f) eight hundred (800) Class D Shares, (g) eight hundred (800) Class E Shares, (h) eight hundred (800) Class F1 Shares, (i) eight hundred Class G Shares, (j) eight hundred (800) Class H Shares, (k) eight hundred (800) Class I Shares, (l) eight hundred Class J Shares, (m) four hundred (400) Class K (CG) Shares, (n) four hundred (400) Class K (I) Shares, (o) five hundred eighty two (582) L (CG) Shares, (p) five thousand nine hundred fifty nine (5,959) L (I) Shares and (q) eight hundred (800) Category Z Shares being a total of sixteen thousand nine hundred eighty one (16,981) shares in issue in DHCRE II HoldCo I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 113169, incorporated on 9th November 2005 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 653 of 30th March 2006 and the articles of which have been amended for the last time on 8 April 2011 by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, declared and requested the notary to record as follows:

I. The Shareholder holds all the sixteen thousand nine hundred eighty one (16,981) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of nineteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 19,750) so as to bring it from its current amount to four hundred four thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 404,775), without payment to the shareholder of the Company, by the cancellation of seven hundred and ninety (790) Class I shares and allocation of the reduction amount in absorption of losses (if any) and the balance to the reserves (freely distributable share premium) of the Company; consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as set forth below:

“ 5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of four hundred four thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 404,775) divided into,

- eight hundred (800) Class A Shares,
 - forty (40) Class B Shares,
 - eight hundred (800) Class C1 Shares,
 - eight hundred (800) Class C2 Shares,
 - eight hundred (800) Class C3 Shares,
 - eight hundred (800) Class D Shares,
 - eight hundred (800) Class E Shares,
 - eight hundred (800) Class F1 Shares,
 - eight hundred (800) Class G Shares,
 - eight hundred (800) Class H Shares,
 - ten (10) Class I Shares,
 - eight hundred (800) Class J Shares,
 - four hundred (400) Class K (CG) Shares,
 - four hundred (400) Class K (I) Shares,
 - five hundred eighty two (582) Class L (CG) Shares,
 - five thousand nine hundred fifty-nine (5,959) Class L (I) Shares, and
 - eight hundred (800) Category Z Shares,
- each with a nominal value of twenty five Euro (€ 25.-).”

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of nineteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 19,750) so as to bring it from its current amount to four hundred four thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 404,775), without any payment to the shareholder of the Company, by the cancellation of seven hundred and ninety (790) Class I shares. It is resolved to allocate the reduction amount in absorption of losses (if any) and the balance to the reserves (freely distributable share premium) of the Company.

As a consequence, it is resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its reduction of share capital are estimated at € 1,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

DHCRE II LLC, une société incorporée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o RL&F Service Corp., One Rodney Square, 10th Floor, Tenth and King Streets, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant au Luxembourg, conformément à une procuration en date du 4 juillet 2011 (ladite procuration étant enregistrée ensemble avec le présent acte),

Etant l'associé unique de, et détenant toutes les (a) huit cent (800) Parts Sociales de classe A, (b) quarante (40) Parts Sociales de Classe B, (c) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C1, (d) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C2, (e) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C3, (f) huit cent (800) Parts Sociales de Classe D, (g) huit cent (800) Parts Sociales de Classe E, (h) huit cent (800) Parts Sociales de Classe F1, (i) huit cent Parts Sociales de Classe G, (j) huit cent (800) Parts Sociales de Classe H, (k) huit cent (800) Parts Sociales de Classe I, (l) huit cent Parts Sociales de Classe J, (m) quatre cent (400) Parts Sociales de Classe K (CG), (n) quatre cent (400) Parts Sociales de Classe K (I), (o) cinq cent quatre vingt deux (582) Parts Sociales de Classe L (CG), (p) cinq mille neuf cent cinquante neuf (5.959) Parts Sociales de Classe L (I) and (q) huit cent (800) Parts Sociales de la Catégorie Z, étant un total de seize mille neuf cent quatre vingt une (16.981) Parts Sociales en émission dans DHCRE II HoldCo I S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 113169, constituée le 9 novembre 2005 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 653 du 30 mars 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 8 avril 2011 par acte reçu de Maître Joseph Elvinger, prénommé, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante déclare et demande au notaire d'acter comme suit:

I. L'associé unique détient toutes les seize mille neuf cent quatre vingt une (16.981) parts sociales en émission dans la société de sorte que le capital social total est représenté et les décisions peuvent être prises valablement sur tous les points sur l'ordre du jour.

II. Que les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

- Réduction du capital émis de la société d'un montant de dix-neuf mille sept cent cinquante Euro (EUR 19,750) afin de le porter de son montant actuel à un montant de quatre cent quatre mille sept cent soixante quinze Euro (EUR 404.775), sans paiement à l'associé de la Société, par annulation de sept cent quatre-vingt-dix (790) Parts Sociales de Classe I et allocation du montant de la réduction en absorption de pertes (s'il y en a) et pour le surplus aux réserves (primes librement distribuables) de la Société; modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la société tel que prévu ci-dessous:

“ 5.1. La société a un capital social émis et souscrit entièrement libéré de quatre cent quatre mille sept cent soixante quinze Euro (EUR 404.775) divisé en,

- huit cent (800) Parts Sociales de Classe A,
- quarante (40) Parts Sociales de Classe B,
- huit cent (800) Parts Sociales de Classe C1,
- huit cent (800) Parts Sociales de Classe C2,
- huit cent (800) Parts Sociales de Classe C3,
- huit cent (800) Parts Sociales de Classe D,
- huit cent (800) Parts Sociales de Classe E,
- huit cent (800) Parts Sociales de Classe F1,
- huit cent (800) Parts Sociales de Classe G,
- huit cent (800) Parts Sociales de Classe H,
- dix (10) Parts Sociales de Classe I,
- huit cent (800) Parts Sociales de Classe J,
- quatre cent (400) Parts Sociales de Classe K (CG),
- quatre cent (400) Parts Sociales de Classe K (I),
- cinq cent quatre vingt deux (582) Parts Sociales de Classe L (CG),
- cinq mille neuf cent cinquante neuf (5.959) Parts Sociales de Classe L (I), and
- huit cent (800) Parts Sociales de Catégorie Z,

Ayant une valeur nominative de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.”

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolution unique

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de dix-neuf mille sept cent cinquante Euro (EUR 19,750) afin de le porter de son montant actuel à un montant de quatre cent quatre mille sept cent soixante quinze Euro (EUR 404.775), sans aucun paiement à l'associé de la société, par l'annulation de sept cent quatre-vingt-dix (790) Parts Sociales de Classe I. Il est décidé d'allouer le montant de la réduction en absorption de pertes (s'il y en a) et pour le surplus aux réserves (primes librement distribuables) de la société.

Il est décidé en conséquence de modifier l'article 5.1 des statuts de la société tel que prévu dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de la diminution de son capital social sont évaluées à environ € 1.400,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8962. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Pascal RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094412/151.

(110107451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Advent HT Troplast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.085.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 May 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011093934/14.

(110105145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Advent Opera Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.703.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mai 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011093935/14.

(110105148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Eric et Laurent Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 20-22, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 151.136.

Cession de parts

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé conclue le 24 juin 2011 que:

- Monsieur Eric SAMMARTANO, détenteur de 50 parts sociales cède 25 de ses parts à la valeur nominale de 125,00 € par part sociales à:

- Monsieur Kevin SAMMARTANO, commerçant, né à Thionville (France) le 21 octobre 1983, et demeurant à F-57100 Thionville (France), 3, rue Jemmapes.

- Monsieur Laurent LEGAL, détenteur de 50 parts sociales cède 25 de ses parts à la valeur nominale de 125,00€ par part sociale à:

- Monsieur Kevin SAMMARTANO, commerçant, né à Thionville (France) le 21 octobre 1983, et demeurant à F-57100 Thionville (France), 3, rue Jemmapes.

A la suite de cette cession, les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de 12.500,00€ de la Société à responsabilité limitée "ERIC ET LAURENT LUXEMBOURG SARL" sont réparties comme suit:

- Eric SAMMARTINO	25 parts
- Laurent LEGAL	25 parts
- Kevin SAMMARTINO	50 parts
- Total	100 parts

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2011097555/26.

(110111084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

GW Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3383 Noertzange, 60, Cité Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 161.837.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Gustave WELTER, ingénieur industriel, né à Esch-sur-Alzette le 17 août 1947, demeurant à L-3383 Noertzange, 60, Cité Beaulieu
agissant en son nom personnel.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «GW Participations S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Noertzange (commune de Bettembourg). Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille Euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310.- (trois cent dix euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires – Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8 . Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré entièrement en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre
Gustave WELTER, prénommé	31.000	31.000	100
TOTAL:	31.000	31.000	100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Declaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.100.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Gustave WELTER, ingénieur industriel, né à Esch-sur-Alzette le 17 août 1947, demeurant à L-3383 Noertzange, 60, Cité Beaulieu.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Marie-Jeanne DAUPHIN, épouse de Monsieur Gustave WELTER, sans profession, née à Luxembourg le 27 décembre 1953, demeurant à L-3383 Noertzange, 60, Cité Beaulieu.

4. L'adresse de la société est fixée à L-3383 Noertzange, 60, Cité Beaulieu.

5. La durée du mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G.Welter, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092699/174.

(110104756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Bondi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.342.

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BONDI S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 102.342,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1062 du 22 octobre 2004.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 350.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de DIX-NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (Euro 19.496.400,-) pour le porter de son montant actuel TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (Euro 350.000,-) à DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (Euro 19.846.400,-) par la création et l'émission de CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE (194.964) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (Euro 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, par apport en nature de 3.612 actions de la société de droit français AURIA, société anonyme au capital de € 2.147.518,91 siège social 14, rue Moreau, F-75012 Paris, inscrite au Registre de commerce de Paris sous le no B 331 542 662;

2) Renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires ne participant pas à l'augmentation de capital;

3) Souscription par Auriel ASSERAF de 48.741 nouvelles actions et libération par apport de 903 actions AURIA;

4) Souscription par Hanna DAHAN ép. ASSERAF de 48.741 nouvelles actions et libération par apport de 903 actions AURIA;

5) Souscription par Carine ASSERAF de 32.494 nouvelles actions et libération par apport de 602 actions AURIA;

6) Souscription par Aurelien ASSERAF de 32.494 nouvelles actions et libération par apport de 602 actions AURIA;

7) Souscription par Lionel ASSERAF de 32.494 nouvelles actions et libération par apport de 602 actions AURIA;

8) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de DIX-NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (Euro 19.496.400,-) pour le porter de son montant actuel TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (Euro 350.000,-) à DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (Euro 19.846.400,-) par la création et l'émission de CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE (194.964) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (Euro 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, par apport en nature de 3.612 actions de la société de droit français AURIA, société anonyme au capital de € 2.147.518,91 siège social 14, rue Moreau, F-75012 Paris, inscrite au Registre de commerce de Paris sous le no B 331 542 662, ci-après ("AURIA").

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenu au présent acte

1) Monsieur Auriel ASSERAF, demeurant à F-75012 Paris, 2, rue Emile Gilbert,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte,

laquelle représentante déclare souscrire au nom de son mandant QUARANTE-HUIT MILLE SEPT CENT QUARANTE-ET-UNE (48.741) actions nouvelles et les libérer par l'apport de 903 actions de la société AURIA;

2) Madame Hanna DAHAN épouse ASSERAF, demeurant à F-75012 Paris, 2, rue Emile Gilbert,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte,

laquelle représentante déclare souscrire au nom de son mandant QUARANTE-HUIT MILLE SEPT CENT QUARANTE-ET-UNE (48.741) actions nouvelles et les libérer par l'apport de 903 actions de la société AURIA;

3) Madame Carine ASSERAF, demeurant à F-75017 Paris, 15, rue du Débarcadere,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte,

laquelle représentante déclare souscrire au nom de son mandant TRENTE-DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (32.494) actions nouvelles et les libérer par l'apport de 602 actions de la société AURIA;

4) Monsieur Aurelien ASSERAF, demeurant au 134, Brighton Boulevard, North Bondi, NSW2026, Australie,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte,

laquelle représentante déclare souscrire au nom de son mandant TRENTE-DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (32.494) actions nouvelles et les libérer par l'apport de 602 actions de la société AURIA;

5) Monsieur Lionel ASSERAF, demeurant au 27, Rochester Road, NWL1 9JJ Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte,

laquelle représentante déclare souscrire au nom de son mandant TRENTE-DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (32.494) actions nouvelles et les libérer par l'apport de 602 actions de la société AURIA;

L'apport total est évalué à dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-seize mille quatre cents euros (€ 19.496.400,-).

Les titres susmentionnés sont à la disposition de la société.

Les mêmes titres font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises la Fiduciaire FIDEWA AUDIT S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boudelard du Prince Henri, établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Conclusions

Sur base de nos diligences effectuées, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport d'un montant de € 19.496.400, ne correspond pas au moins aux 194.964 actions nouvelles de BONDI S.A. avec une valeur nominale de 100 chacune à émettre en contrepartie."

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. "Le capital social est fixé à DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT-QUARANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (Euro 19.846.400,-), représenté par CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (198.464) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune."

Frais

Madame le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six mille trois cents euros (€ 6.300,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mai 2011. Relation: EAC/2011/7017 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090657/116.

(110102987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Twentyfourseven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 109.924.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of May.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of Twentyfourseven S.à r.l., having its registered office in L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse, incorporated on 25th July 2005 by a deed of the Notary Maître Joseph Elvinger situated in Luxembourg, published in the Mémorial C number 1440 of 22nd December 2005 that their Articles of Incorporation never have been amended.

The meeting was opened at 3.30 p.m. and was presided by Flora Gibert residing in Luxembourg.

The President appointed Ms. Fiona Finnegan residing in Luxembourg as secretary and scrutineer of the meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, having been signed by the shareholders present, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

II) It appears from the attendance list that 125 shares representing the entire issued share capital of the Company are present or represented at the meeting.

III) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been preliminary advised.

IV) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of Modern Treuhand SA, situated at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator.

V) After this had been set forth by the President and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the President submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The general meeting RESOLVES to dissolve and put the company into liquidation.

Second resolution

The general meeting RESOLVES to appoint as liquidator Modern Treuhand SA, situated at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, and to grant to the liquidator the powers and authority such as provided by article 144 of the Luxembourg company law.

The liquidator is authorized and empowered to carry out all transactions provided in article 145 of the Luxembourg company law without the authorization of the general meeting of the shareholders where such authorization is required.

The liquidator may relieve the registrar of mortgages from proceeding ex officio to a registration; waive all property and similar rights, charges, liens, mortgages, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, lien, mortgage, seizure, attachment or other opposition. The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and he may rely on the company's accounts.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions unless otherwise provided by the shareholders' meeting, the company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the single signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at 3.45 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf mai.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Twentyfourseven S.à.r.l., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse, constituée le 25 juillet 2005 suivant acte reçu le Notaire Maître Joseph Elvinger situé au Luxembourg publié au Mémorial C no. 1440 du 22 décembre 2005 et que les articles de constitution n'ont pas été modifiées.

La séance est ouverte à 3.30 heures sous la présidence de Mme Flora Gibert, demeurant au Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Melle Fiona Finnegan, demeurant au Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 125 actions représentant l'entièreté du capital émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

III) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

IV) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la société en liquidation.
2. Nomination de Modern Treuhand SA, situated at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme liquidateur et détermination des pouvoirs à confier au liquidateur.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale DECIDE la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DECIDE de nommer comme liquidateur Modern Treuhand SA, situated at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats prévus par l'article 144 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi et il est investi de tous les pouvoirs nécessaires sans qu'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, lorsqu'elle est requise, soit nécessaire.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription d'office; il peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, sûretés ou hypothèques ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, sûreté, hypothèque, saisie ou autre opposition. Le liquidateur est dispensé de l'obligation de tenir un inventaire et peut se fonder sur les comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers et en l'absence d'autres décisions prises par l'assemblée des actionnaires, la société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 3.45 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. FINNEGAN, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21281. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011093858/112.

(110105796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.180.400,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.147.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011093929/14.

(110105139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.
